

RUBRIQUE 9-1

(Séance du conseil du 20 août 2014)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 22 JUILLET 2014, À 18 H 30, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Simon Lacombe, préfet suppléant, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;
Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;
Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

Est également présent :

Gabriel Michaud, directeur général.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 17 juin 2014 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes à payer numéro 01-07A (Administration générale), Partie 1, au 18 juillet 2014 – Approbation;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 01-07 (Administration générale), Partie 1, au 18 juillet 2014 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 02-07 (Administration et évaluation), Partie 2, au 18 juillet 2014 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 03-07 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 18 juillet 2014 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 04-07 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 18 juillet 2014 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 07-07 (Vente pour non-paiement des taxes), Partie 7, au 18 juillet 2014 – Dépôt;
- 4-7 Bordereau des comptes payés numéro 08-07 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 18 juillet 2014 – Dépôt;
- 4-8 Réaffectations budgétaires – Exercice financier 2014 – Parties 1 et 8 – Dépôt;

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 177-14 – Municipalité de La Présentation;
- 5-2 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-30-1 – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-3 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-31 – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-4 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Résolution numéro 14-380 – PPCMOI (lots 3 877 173 et 5 370 271) – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-5 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 450-14 – Municipalité de Saint-Louis;
- 5-6 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 77-47 – Ville de Saint-Pie;

6 - ADMINISTRATION

- 6-1 Services bancaires – Appels de proposition – Contrat;
- 6-2 Comité consultatif agricole (CCA) – Membres – Représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) – Recommandation;
- 6-3 Municipalité Amie des aînés (MADA) – Ressource pigiste – Mandat;
- 6-4 Ressources humaines – Géomaticien – Confirmation d'emploi;
- 6-5 Politique de rémunération – Enquête de rémunération et révision de la structure salariale – Ajustements;
- 6-6 Rendez-vous des papilles – Hommage aux familles agricoles – Contribution financière;
- 6-7 Fonds de roulement – Augmentation – Recommandation;
- 6-8 Géomatique – Orthophotos 2014 – Géomont – Achat;
- 6-9 CRÉ Montérégie-Est – Comité régional de concertation en culture – Représentant – Recommandation;
- 6-10 Décharge près du rang St-Thomas (12/11588/230) – Municipalités de Saint-Louis et de Saint-Aimé – Contrat 005/2014 – Appel d'offres – Autorisation;
- 6-11 Transport adapté – Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite – Édition 2014 – Inscription;
- 6-12 Pacte rural – Orientation du plan de travail 2014-2019 – Synthèse du projet Rêver votre municipalité – Sondacom – Réaffectation budgétaire;
- 6-13 MRC de Robert-Cliche – Modernisation des rôles – Demande d'appui;
- 6-14 MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat – Demande pour l'injection de fonds de la Société d'habitation du Québec – Demande d'appui;
- 7- Clôture de la séance.

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 30.

Point 1- **ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

CA 14-07-139 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que présenté, sous réserve du retrait du point 6.10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 2- **SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2014 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

CA 14-07-140 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 17 juin 2014 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour. Aucune question adressée au comité.

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 01-07A (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 18 JUILLET 2014 – APPROBATION**

CA 14-07-141 CONSIDÉRANT le bordereau des comptes à payer numéro 01-07A (Administration générale), Partie 1, au 18 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver les dépenses figurant au bordereau daté du 18 juillet 2014 déposé sous le numéro 01-07A, lequel totalise des dépenses au montant de 444,97 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-07 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 18 JUILLET 2014 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-07 (Administration générale), Partie 1, daté au 18 juillet 2014, au montant de 220 871,87 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-07 (ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU 18 JUILLET 2014 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-07 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 18 juillet 2014, au montant de 58 693,92 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-07 (POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)), PARTIE 3, AU 18 JUILLET 2014 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-07 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté du 18 juillet 2014, au montant de 6 384,80 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-07 (TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 18 JUILLET 2014 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-07 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté du 18 juillet 2014, au montant de 85 726,39 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 07-07 (VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES), PARTIE 7, AU 18 JUILLET 2014 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 07-07 (Vente pour non-paiement des taxes), Partie 7, daté du 18 juillet 2014, au montant de 11 500 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-07 (SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 18 JUILLET 2014 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-07 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté du 18 juillet 2014, au montant de 20 196,59 \$, tel que soumis.

Point 4-8 **RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE FINANCIER 2014 – PARTIES 1 ET 8 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du rapport préparé par la directrice des finances et agente du personnel, daté du 4 juillet 2014, relatif aux réaffectations budgétaires du 1^{er} janvier au 30 juin 2014 concernant les Parties 1 et 8 du budget pour l'exercice financier 2014.

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 177-14 – MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

CA 14-07-142 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 8 juillet 2014, le conseil de la Municipalité de La Présentation a adopté le règlement numéro 177-14, intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant certains objectifs d'aménagement et critères d'évaluation applicables dans la zone H-125;*

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur à l'aménagement, daté du 9 juillet 2014, selon lequel ledit règlement est conforme au Schéma d'aménagement révisé en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Aménagement et Environnement formulée lors de la réunion du 16 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 177-14, intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant certains objectifs d'aménagement et critères d'évaluation applicables dans la zone H-125* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-2 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 350-30-1 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 14-07-143 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 7 juillet 2014, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le règlement numéro 350-30-1, intitulé *Règlement numéro 350-30-1 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions*;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur à l'aménagement, daté du 9 juillet 2014, selon lequel ledit règlement est conforme au Schéma d'aménagement révisé en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Aménagement et Environnement formulée lors de la réunion du 16 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 350-30-1, intitulé *Règlement numéro 350-30-1 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-3 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 350-31 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 14-07-144 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 7 juillet 2014, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le règlement numéro 350-31, intitulé *Règlement numéro 350-31 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions*;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur à l'aménagement, daté du 9 juillet 2014, selon lequel ledit règlement est conforme au Schéma d'aménagement révisé en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Aménagement et Environnement formulée lors de la réunion du 16 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 350-31, intitulé *Règlement numéro 350-31 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-4 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION NUMÉRO 14-380 – PPCMOI (LOTS 3 877 173 ET 5 370 271) – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 14-07-145 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 7 juillet 2014, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté la résolution numéro 14-380, intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier en ce qui a trait aux 2730-2740, avenue Beauparlant (lots 3 877 173 et 5 370 271)*;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur à l'aménagement, daté du 9 juillet 2014, selon lequel ladite résolution est conforme au Schéma d'aménagement révisé en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Aménagement et Environnement formulée lors de la réunion du 16 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que la résolution numéro 14-380, intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier en ce qui a trait aux 2730-2740, avenue Beauparlant (lots 3 877 173 et 5 370 271)* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-5 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 450-14 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS**

CA 14-07-146 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 9 juin 2014, le conseil de la Municipalité de Saint-Louis a adopté le règlement numéro 450-14, intitulé *Règlement numéro 450-14 amendant le règlement d'urbanisme section zonage numéro 389-06, Chapitre 4 – Droits acquis*;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur à l'aménagement, daté du 9 juillet 2014, selon lequel ledit règlement est conforme au Schéma d'aménagement révisé en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Aménagement et Environnement formulée lors de la réunion du 16 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 450-14, intitulé *Règlement numéro 450-14 amendant le règlement d'urbanisme section zonage numéro 389-06, Chapitre 4 – Droits acquis* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-6 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 77-47 – VILLE DE SAINT-PIE**

CA 14-07-147 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 2 juillet 2014, le conseil de la Ville de Saint-Pie a adopté le règlement numéro 77-47, intitulé *Règlement numéro 77-47 amendant le règlement de zonage numéro 77 concernant les dispositions applicables aux droits acquis de certains usages autres qu'agricoles situés dans la zone agricole*;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur à l'aménagement, daté du 9 juillet 2014, selon lequel ledit règlement est conforme au Schéma d'aménagement révisé en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Aménagement et Environnement formulée lors de la réunion du 16 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 77-47, intitulé *Règlement numéro 77-47 amendant le règlement de zonage numéro 77 concernant les dispositions applicables aux droits acquis de certains usages autres qu'agricoles situés dans la zone agricole* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

6 - ADMINISTRATION

Point 6-1 **SERVICES BANCAIRES – APPELS DE PROPOSITION – CONTRAT**

CA 14-07-148 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 29 avril 2014, le comité administratif mandatait la directrice des finances et agente du personnel à procéder à une demande de propositions auprès d'institutions financières de la région;

CONSIDÉRANT l'appel de propositions faite auprès de quatre institutions financières de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse;

CONSIDÉRANT que la proposition déposée par Desjardins Entreprises, en date du 2 juillet 2014, apparaît comme la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT que certaines modalités sont cependant à convenir pour restreindre au minimum les inconvénients reliés à un changement d'institution financière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE RETENIR l'offre de service déposée par Desjardins Entreprises, en date du 2 juillet 2014, sous réserve des modalités à convenir en fonction des inconvénients reliés à un changement d'institution financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 6-2 **COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) – MEMBRES
– REPRÉSENTANTS DE L'UNION DES PRODUCTEURS
AGRICOLES (UPA) – RECOMMANDATION**

CA 14-07-149

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 97-76 créant le comité consultatif agricole de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains, tel que modifié, prévoit que le comité est formé de 8 membres, dont 4 membres désignés producteurs agricoles résidant sur le territoire de la MRC, sélectionnés à partir de la liste soumise par l'association accréditée au sens de la Loi sur les producteurs agricoles (L.R.Q., c. P-28) et dont le mandat est de deux ans;

CONSIDÉRANT que, lors de la réunion du 15 août 2012, le conseil nommait messieurs Mario Dupont et Jean-Claude Lavallée, membres désignés producteurs agricoles pour siéger au sein du comité consultatif agricole de la MRC des Maskoutains pour un mandat de deux ans, tel qu'il appert de la résolution numéro 12-08-228;

CONSIDÉRANT que le mandat de messieurs Mario Dupont et Jean-Claude Lavallée vient à échéance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir à ces postes;

CONSIDÉRANT que l'agente syndicale du bureau de Saint-Hyacinthe de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, madame Caroline Charron, a soumis au greffier une liste de candidats pouvant siéger au comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du greffier, daté du 15 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE NOMMER messieurs Mario Dupont et Jean-Claude Lavallée, membres désignés producteurs agricoles, résidant sur le territoire de la MRC des Maskoutains, pour siéger au sein du comité consultatif agricole de la MRC des Maskoutains, et ce, pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-3 **MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) –
RESSOURCE PIGISTE – MANDAT**

CA 14-07-150

CONSIDÉRANT que, en vertu de la convention d'aide financière intervenue entre le ministre responsable des aînés et la MRC des Maskoutains dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), le projet visé doit être complété d'ici le mois de février 2015;

CONSIDÉRANT l'ampleur des mandats à exécuter dans le cadre du projet Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT qu'il est donc opportun d'embaucher une ressource pigiste en support à la chargée de projet Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 21 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche de madame Sylvie Beauregard en tant que travailleur autonome au poste de ressource pigiste affectée au projet Municipalité amie des aînés (MADA), au taux horaire de 40 \$ / heure, pour une durée estimée de 228 heures, selon un horaire variable, le tout débutant le 4 août 2014, et d'autoriser le remboursement de ses frais de déplacement dans le cadre de son mandat, conformément à la politique administrative en vigueur.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé SERVICES PROFESSIONNELS - MISE À JOUR.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-4 **RESSOURCES HUMAINES – GÉOMATICIEN –
CONFIRMATION D'EMPLOI**

CA 14-07-151

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 21 août 2013, le conseil a embauché monsieur Matteo Giusti au poste de géomaticien, avec une période de probation usuelle de six mois, tel qu'il appert de la résolution numéro 13-08-239;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 28 janvier 2014, le comité administratif prolongeait la période de probation de monsieur Matteo Giusti jusqu'au 4 septembre 2014;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel, daté du 17 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE CONFIRMER le statut d'employé régulier de monsieur Matteo Giusti, au poste de géomaticien de la MRC, et ce, au terme de sa période de probation, le tout en conformité avec la résolution numéro 13-08-239 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 21 août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-5 **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION – ENQUÊTE DE RÉMUNÉRATION ET RÉVISION DE LA STRUCTURE SALARIALE – AJUSTEMENTS**

CA 14-07-152 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 12 février 2014, le conseil a approuvé le rapport soumis par monsieur Claude Gendron, de la firme Gendron Conseil, suite au mandat confié pour l'enquête de rémunération et de la révision de la structure salariale du personnel de la MRC des Maskoutains, incluant l'étalement des coûts générés par la mise en œuvre de cette étude sur trois périodes budgétaires, soit sur les exercices 2014, 2015 et 2016, en parts égales, tel qu'il est appert de la résolution numéro 14-02-44;

CONSIDÉRANT que deux cas méritent une attention particulière, soit les postes « *Adjointe à la direction générale et directrice du transport* » et « *Directeur des services techniques* », compte tenu que l'étalement ne tient pas suffisamment compte des promotions accordées;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général, daté du 17 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'AUTORISER le directeur général à procéder, rétroactivement au 3 mars 2014, aux ajustements de l'étalement applicable pour les postes « *Adjointe à la direction générale et directrice du transport* » et « *Directeur des services techniques* », tel que recommandé au rapport déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 6-6 **RENDEZ-VOUS DES PAPILLES – HOMMAGE AUX FAMILLES AGRICOLES – CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

CA 14-07-153 CONSIDÉRANT que l'année 2014 marque l'Année internationale de l'agriculture familiale et que pour souligner cet événement, le *Rendez-vous des papilles* organise un gala « *Hommage à l'agriculture familiale* » qui se tiendra le 19 septembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une activité qui vise à rendre hommage aux familles agricoles sur l'ensemble du territoire de la CRÉ Montérégie Est;

CONSIDÉRANT que, sur le territoire de la MRC des Maskoutains, plusieurs familles bien connues seront mises à l'honneur;

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de l'organisme *Rendez-vous des Papilles*, dans le cadre du gala « *Hommage à l'agriculture familiale* »;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général, daté du 16 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de l'ordre de 1 000 \$ au *Rendez-vous des papilles* pour la tenue du gala « *Hommage à l'agriculture familiale* ».

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé SUBVENTIONS À DES ORGANISMES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-7 **FONDS DE ROULEMENT – AUGMENTATION – RECOMMANDATION**

CA 14-07-154 CONSIDÉRANT que le fonds de roulement de la MRC des Maskoutains est présentement de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce fonds de roulement permet un emprunt pour des dépenses concernant l'une ou l'autre des parties du budget, obligation étant faite que le remboursement de cet emprunt soit assumé par la partie concernée;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de rajuster à la hausse ce montant afin de répondre aux besoins de la MRC, notamment concernant des dépenses d'immobilisations;

CONSIDÉRANT qu'il serait possible d'approprier à cette fin la somme de 25 000 \$, provenant du surplus de l'exercice financier 2013 de la Partie 1;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel, daté du 17 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'AUGMENTER la valeur du fonds de roulement de 50 000 \$ à 75 000 \$ et, de ce fait, de modifier à nouveau le Règlement n^o 04-147 constituant le fonds de roulement.

DE PROCÉDER à cette fin à une réaffectation à partir du surplus de la Partie 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 6-8 **GÉOMATIQUE – ORTHOPHOTOS 2014 – GÉOMONT – ACHAT**

CA 14-07-155 CONSIDÉRANT que, dans le cadre des activités géomatiques, la MRC utilise présentement des orthophotos datant de 2009;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et l'Agence géomatique montréalaise (GéoMont) proposent une nouvelle série d'orthophotographies aériennes dans le cadre du projet de partenariat d'acquisition d'orthophotos 2014;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste en la livraison de photographies aériennes couleur (RGB), infrarouge (IRC) et proche infrarouge (PIR) couvrant 1 310 km² en Montérégie, soit le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la proposition de GéoMont au montant de 6 291,92 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du géomaticien, daté du 17 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE PROCÉDER à l'acquisition des orthophotos 2014 couleur (RGB), infrarouge (IRC) et proche infrarouge (PIR) selon les conditions émises par GéoMont conjointement avec le MRNF et le MAMOT pour un montant total de 6 291,92 \$, plus les taxes applicables.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé SERVICES PROFESSIONNELS – GÉOMATIQUE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-9 **CRÉ MONTÉRÉGIE-EST – COMITÉ RÉGIONAL DE
CONCERTATION EN CULTURE – REPRÉSENTANT –
RECOMMANDATION**

CA 14-07-156

CONSIDÉRANT que la CRÉ Montérégie Est s'est dotée d'une stratégie de développement visant à positionner la culture comme élément du développement d'un milieu de vie attractif et d'une identité régionale;

CONSIDÉRANT que la CRÉ Montérégie Est a décidé de mettre sur pied un comité régional de concertation en culture composé d'acteurs régionaux et supralocaux qui agira à titre de comité consultatif du conseil d'administration de la CRÉ pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie régionale par des actions concrètes et par l'octroi de financement;

CONSIDÉRANT que les MRC et les agents de développement culturel ont été identifiés par la CRÉ Montérégie Est comme étant des partenaires clés pour le développement de la culture sur le territoire de la Montérégie Est;

CONSIDÉRANT que monsieur Robert Mayrand, chargé de projet en patrimoine de la MRC des Maskoutains, de par son expertise en patrimoine, est interpellé par la CRÉ Montérégie Est afin de prendre part aux travaux du comité régional de concertation en culture pour occuper le siège patrimoine;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE NOMMER monsieur Robert Mayrand, chargé de projet en patrimoine, comme représentant de la MRC des Maskoutains pour occuper le siège patrimoine du comité régional de concertation en culture de la CRÉ Montérégie Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE DU BUDGET

Point 6-10 **DÉCHARGE PRÈS DU RANG ST-THOMAS (12/11588/230) –
MUNICIPALITÉS DE SAINT-LOUIS ET DE SAINT-AIMÉ –
CONTRAT 005/2014 – APPEL D'OFFRES –
AUTORISATION**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 6-11 **TRANSPORT ADAPTÉ – COLLOQUE SUR LE
TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE –
ÉDITION 2014 – INSCRIPTION**

CA 14-07-157 CONSIDÉRANT que le Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite au Québec se tiendra les 10, 11 et 12 septembre 2014, à Victoriaville, sous le thème *La mobilité durable pour tous et partout au Québec*;

CONSIDÉRANT la demande de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport de participer à ce colloque, et ce, aux motifs exprimés dans son rapport administratif daté du 18 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de madame Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice du transport au Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite au Québec, édition 2014, qui se tiendra les 10, 11 et 12 septembre 2014, à Victoriaville, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

D'AUTORISER également le préfet ou un autre élu disponible à s'inscrire à ce colloque, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les deniers sont disponibles, dans la Partie 4, aux postes budgétaires CONGRÈS, COLLOQUES - ÉLUS, FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS, CONGRÈS, COLLOQUES - ADMINISTRATION, CONGRÈS, COLLOQUES - EXPLOITATION, FRAIS DE DÉPLACEMENT - ADMINISTRATION et FRAIS DE DÉPLACEMENT - EXPLOITATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 4 DU BUDGET

Point 6-12 **PACTE RURAL – ORIENTATION DU PLAN DE TRAVAIL
2014-2019 – SYNTHÈSE DU PROJET RÊVER VOTRE
MUNICIPALITÉ – SONDACOM – RÉAFFECTATION
BUDGÉTAIRE**

CA 14-07-158 CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Maskoutains et le gouvernement du Québec concernant la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la mise en place en 2013 du programme *Rêver votre municipalité*, un projet initié dans le cadre du Pacte rural et qui avait pour but d'aider les municipalités à connaître les besoins de leurs citoyens par l'entremise d'une consultation publique qui se déroulerait en deux phases (discussions de groupe et sondage), tel qu'il appert de la résolution 13-07-223, adoptée par le conseil de la MRC le 10 juillet 2013;

CONSIDÉRANT que, afin de définir les priorités et orientations à privilégier en matière de développement dans le cadre du Pacte rural maskoutain, il est opportun d'obtenir une synthèse des consultations menées dans le cadre de six projets *Rêver votre municipalité* dans les municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que cette démarche permettra de cerner les principaux enjeux socio-économiques concernant le développement futur de ces municipalités rurales;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Sondacom, au montant de 1 723,70 \$, telle que soumise au CLD Les Maskoutains;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 7 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER la réaffectation de la somme de 1 723,70 \$, taxes incluses, à même le fonds du Pacte rural 2007-2014, afin de permettre à la firme Sondacom de produire le rapport synthèse visé au préambule.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 2, au poste budgétaire intitulé PACTE RURAL – PROJETS SUBVENTIONNÉS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 2 DU BUDGET

Point 6-13 **MRC DE ROBERT-CLICHE – MODERNISATION DES RÔLES – DEMANDE D'APPUI**

Copie de la résolution numéro 5241-14 de la MRC Robert-Cliche est déposée pour appui relativement à la modernisation des rôles. Les membres du comité administratif n'ont pas exprimé d'avis particulier sur cette question. La résolution sera déposée pour information aux membres du conseil.

Point 6-14 **MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – DEMANDE POUR L'INJECTION DE FONDS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – DEMANDE D'APPUI**

Copie de la résolution numéro 7966-07-2014 de la MRC de Lac-Saint--Jean-Est est déposée pour appui afin de demander au gouvernement du Québec via la Société d'habitation du Québec d'octroyer dès maintenant de nouveaux crédits budgétaires dans les différents programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat. Les membres du comité administratif n'ont pas exprimé d'avis particulier sur cette question. La résolution sera déposée pour information aux membres du conseil.

Point 7- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 14-07-159 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

Gabriel Michaud, directeur général
et secrétaire-trésorier